

**MAIRIE D'AUZOUE EN TOURAINE
(INDRE-ET-LOIRE)**

tél.: 02 47 55 06 03 fax: 02 47 55 08 60 e-mail: MAIRIE-AUZOUE-TOURAINE@wanadoo.fr

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de AUZOUE EN TOURAINE
séance du 31/05/2012

Le 31 Mai 2012 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la mairie sous la présidence de GAUDINO Pierre, Maire

Présents : M. GAUDINO Pierre, Maire, Mmes : BONNEAU Colette, CHEREAU Isabelle, GROSLERON Jeannine, HOFMAN-TOQUET Anne-Marie, SERVANT Sylvie, MM : BAGLAN Jean-Claude, BRETON Jean-Marc, COSNIER Jean-Paul, HENTRY Ludovic, HOUZE Fabien, PAPIN Pierre, PIVERT Eric

Absent(s) : Mme MOUSSU Monique

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : AVENET Chantal, à M. PAPIN Pierre, MILLERAND Anne, à Mme BONNEAU Colette, TERMEAU Nathalie, à Mme CHEREAU Isabelle, MM : GERVAISEAU Frédéric, à M. HOUZE Fabien, HESLAULT Serge à M. GAUDINO Pierre,

Invités :

Nombre de membres

$\frac{35}{17}$ Afférents au Conseil municipal : 19

$\frac{35}{17}$ En exercice : 13

Date de la convocation : 25/05/2012

Date d'affichage : 25/05/2012

Secrétaire de séance : a été nommée secrétaire : Mme CHEREAU Isabelle

- DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2012 :

	2012
AFORPROBA	90
ANCIENS AFN	180
ANCIENS COMBATTANTS	180
AS VILLEDOMER	530
ASSAD	0
ASSIETTE ECO	400
BIBLIOTHEQUE CHÂTEAU-RNLT	0
CES BAUCHANT VOYAGE	0
CFA 37 CHAMBRE DES METIERS	0
CFA BTP 37	135
COMITE DES FETES	500

COOPERATIVE SCOLAIRE	3150
FLEUR DE L'AGE	900
FOYER SOCIO-EDUCATIF (COLLEGE BAUCHANT)	0
GYMNASTIQUE	200
GYMNASTIQUE USR	100
HBCR	50
JUMELAGE RIPLEY MULHEIM-KARLICH	0 250
LOISIRS AUZOUERIENS	200
LYRE AUZOUERIENNE	800
MFR SORIGNY	45
MJC CHÂTEAU-RENAULT	100
PARENTS D'ELEVES	350
POMPIERS	100
ROLLER HOCKEY	200
SAINTE THERESE	0
SPA	0
TCVA (Tennis Club Villedomer Auzouer)	450
USR ATHLE-CROSS	300
USR BADMINTON	100
USR CYCLISME	100
USR TENNIS DE TABLE	0
Total	9 395.00 €

Le Conseil accepte de verser ces subventions, elles seront payées sur l'article 6574.

- DEVIS POUR LE REPAS DU 14 JUILLET 2012 :

Il a été demandé 2 devis pour le repas du 14 juillet :

Ets ROMIAN : 10,90 € par personne

Ets CRUCHET : non disponible

Le Conseil Municipal décide de confier l'organisation du repas aux Ets ROMIAN pour un montant de 10.90 € euros par convives.

Il fixe le prix du repas pour les participants à 8.50 €, le nombre maximum de convives étant fixé à 220.

Le repas sera offert comme d'habitude au personnel communal.

- DEVIS ECLAIRAGE POUR LE BOULODROME :

Il a été demandé par les joueurs de pétanque qui se réunissent tous les mardis et vendredis soir, un éclairage pour

le boulodrome.

Trois devis ont été reçus :

- BA ZELEC : 446.11 € TTC
- BRE : 364.49 € TTC
- EIFFAGE : 729.70 € TTC

Le Conseil Municipal accepte le devis de la société BA ZELEC pour un montant de 446.11 € TTC sur l'article 61523.

- DEVIS REPARATION A L'AIRE DE JEUX ECOLE MATERNELLE :

Suite à l'intervention de notre maintenance SA POSITIVE le 20 avril 2012, le devis s'élève à 1 596.13 € TTC, mais le Conseil ne donne pas suite au devis pour le moment, il sera demandé un devis à une autre entreprise ultérieurement.

- PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE 2012 :

La commune de Château-Renault nous demande une participation aux frais de scolarité pour 2 élèves soit 319 € par enfant et par an.

La participation sera de 638 € et sera payé à l'article 6558.

- PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose que la participation pour raccordement à l'égout instituée par l'article L.1331-7 du code de la santé publique pour financer le service d'assainissement collectif et perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ils sont raccordables, ne sera plus applicable pour les dossiers de permis de construire déposés à compter du 1^{er} juillet 2012.

Cette participation est remplacée par une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) instaurée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (n°2012-254) et applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement.

Monsieur le Maire propose d'instaurer cette nouvelle participation en application de l'article L.1331-7 du code de la santé publique (en vigueur au 1 juillet 2012).

1°) Institution de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions nouvelles

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique qui lui en donne la possibilité, le conseil municipal décide d'instaurer, à la charge des propriétaires de constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC).

2°) Institution de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions existantes lors de la mise en place du réseau

Le conseil municipal décide de ne pas instaurer de participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC). à la charge des propriétaires de constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement lors de la mise en place d'un réseau.

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique qui lui en donne la possibilité, le conseil municipal décide d'instaurer, à la charge des propriétaires de constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC).

Cette participation est non soumise à la TVA. Le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire.

Au vu de cet exposé, le conseil municipal :

DECIDE de fixer la PAC pour les constructions nouvelles au 1^{er} juillet 2012 ainsi :

- Participation par logement : **2000 €**

RAPPELLE que le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau

³⁵₁₇ **DIT** que les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget principal de la commune.

- APPROBATION COMPTE DE GESTION AFFERMAGE ASSAINISSEMENT 2011 :

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de l'assainissement 2011 et il est approuvé à l'unanimité.

- CONSTRUCTION D'UNE STATION AU LIEU DIT DES LANDES : LANCEMENT DE CONSULTATION :

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 57 545.00 € HT, selon les estimations du maître d'œuvre INFRASTRUCTURES CONCEPT.

Le Conseil Municipal approuve le dossier et autorise le Maire à lancer cette consultation dans les plus brefs délais et à signer toutes les pièces relatives à cette offre.

Une consultation d'entreprise va être lancée selon la procédure MAPA (Marché à procédure adaptée), (article 28 du C.M.P.),

QUESTIONS DIVERSES :

-PERMAENCE POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES

Les horaires sont les suivants :

PERMANENCE ELECTIONS LEGISLATIVES 10/06/2012:

8H-10H Mr GERVAISEAU, Mr PIVERT, Mme CHEREAU
10H-12H Mr BAGLAN, Mr BRETON, Mr HENTRY
12H-14H Mme GROSLERON, Mme BONNEAU, Mr PAPIN
14H-16H Mr HESLAULT, Mme AVENET, Mme TERMEAU
16H-18H Mme HOFMAN-TOQUET, Mme SERVANT, Mr GAUDINO

PERMANENCE ELECTIONS LEGISLATIVES 17/06/2012:

8H-10H Mr GERVAISEAU, Mr PAPIN, Mr HESLAULT
10H-12H Mr BAGLAN, Mr HENTRY, Mme AVENET
12H-14H Mme GROSLERON, Mme BONNEAU, Mr GAUDINO
14H-16H Mr PIVERT, Mme MILLERAND, Mme TERMEAU
16H-18H Mr HOUZE, Mme SERVANT, Mme HOFMAN-TOQUET

- CREATION COMMISSION ASSURANCE :

Les membres de la commission assurance sont les suivants : Mrs HENTRY, PIVERT et BRETON.

- LOCATION DE LA SALLE POUR DES COURS DE DANSE ZUMBA

Il est décidé de demander une participation pour l'électricité pour un montant de 200 € pour le premier trimestre. Les cours de danse auront lieu le lundi à compter de septembre 2012. Cette question sera validée au prochain conseil.

- REUNION DU 20 JUIN AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil est avisé de la réunion avec la communauté de Communes le 20 juin 2012.

La séance est levée à 23h00 et le prochain conseil est fixé au 28 juin 2012 à 20h30.

REPERTOIRE DES DELIBERATIONS :

- 2012_035: DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2012.
- 2012_036: DEVIS POUR LE REPAS DU 14 JUILLET 2012.

- 2012_037: DEVIS ECLAIRAGE POUR LE BOULODROME.
- 2012_038: DEVIS REPARARTION A L' AIRE DE JEUX ECOLE MATERNELLE.
- 2012_039: PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE 2012
- .
- 2012_040: PARTICIPATION POUR L' ASSAINISSEMENT COLLECTIF.
- 2012_041: APPROBATION COMPTE DE GESTION AFFERMAGE ASSAINISSEMENT 2011.
- 2012_042: CONSTRUCTION D'UNE STATION AU LIEU DIT DES LANDES : LANCEMENT DE CONSULTATION.

Le Maire
Pierre GAUDINO

Les Adjointes

Les Conseillers Municipaux